

Main Urban Authority: Aix-Marseille-Provence Metropole
Project number and acronym: UIA03-081 – DIAMS

Cahier des charges

valant acte d'engagement

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

Accompagnement du programme d'engagement et valorisation des données de la qualité de l'air dans le cadre du projet DIAMS

Numéro de la consultation	FR005/2021-045497
Procédure de passation	Procédure adaptée
Date limite de la remise des plis :	22 août 2021

Conformément à l'article R. 2132-7 du code de la commande publique, la remise par voie dématérialisée est obligatoire.

Main Urban Authority: Aix-Marseille-Provence Metropole
 Project number and acronym: UIA03-081 – DIAMS

Table des matières

Article 1.	Généralités.....	3
Article 2.	Définition des prestations	7
	Contenu.....	7
	Contexte.....	7
	Délais d'exécution.....	13
	Durée du marché	13
	Droits de propriété intellectuelle	13
	Conduite des prestations par une personne nommément désignée.....	13
Article 3.	Insertion par l'activité économique.....	13
Article 4.	Règlement du marché.....	14
	Prix.....	14
	Contenu des prix	14
	Variation des prix.....	14
	Règlement.....	14
	Coordonnées bancaires	14
	Modalités de transmission de la facture :	15
	Modalités de financement.....	16
	Modalités de paiement.....	16
	Acomptes	16
	Retenue de garantie.....	16
Article 5.	Pénalités.....	16
Article 6.	Assurances	17
Article 7.	Pièces constitutives du marché.....	17
Article 8.	Cession	18
Article 9.	Résiliation.....	18
Article 10.	Litiges.....	18
Article 11.	Engagement et signature du candidat.....	19
Article 12.	Signature du pouvoir adjudicateur	19

Main Urban Authority: Aix-Marseille-Provence Metropole
 Project number and acronym: UIA03-081 – DIAMS

Article 1. Généralités

Il s'agit d'un marché de services visant à accompagner le consortium DIAMS (Digital Alliance for Aix-Marseille Sustainability) dans la mise en œuvre du programme d'engagement et d'innovation relatif aux données de la qualité de l'air.

Entre

Le Pouvoir adjudicateur :	
Nom :	AtmoSud
Adresse :	Le Noilly Paradis - 146 rue Paradis 13006 Marseille
Représenté par :	Monsieur le Président d'AtmoSud

Et,

En cas de candidature individuelle L'entreprise / Le groupement :	
Nom, prénom et qualité du signataire :	
Adresse professionnelle :	
Téléphone :	
Télécopie :	
Courriel :	
<ul style="list-style-type: none"> • agissant pour mon compte * • agissant pour le compte de la société (indiquer SA, SARL, ...)* 	
Raison sociale :	
Domicilié à :	
Téléphone :	

Main Urban Authority: Aix-Marseille-Provence Metropole
 Project number and acronym: UIA03-081 – DIAMS

En cas de candidature individuelle	
L'entreprise / Le groupement :	
Télécopie :	
Courriel :	
Dont le siège social est à :	
Téléphone :	
Télécopie :	
N° Siret :	
Code APE :	

En cas de candidature sous forme de groupement d'entreprises	
1 ^{er} co-contractant (mandataire du groupement) :	
Nom, prénom et qualité du signataire :	
Adresse professionnelle :	
Téléphone :	
Télécopie :	
Courriel :	
<ul style="list-style-type: none"> • agissant pour mon compte * • agissant pour le compte de la société (indiquer SA, SARL, ...)* 	
Raison sociale :	
Domicilié à :	

Main Urban Authority: Aix-Marseille-Provence Metropole
 Project number and acronym: UIA03-081 – DIAMS

En cas de candidature sous forme de groupement d'entreprises	
1 ^{er} co-contractant (mandataire du groupement) :	
Téléphone :	
Télécopie :	
Courriel :	
Dont le siège social est à :	
Téléphone :	
Télécopie :	
N° Siret :	
Code APE :	

En cas de candidature sous forme de groupement d'entreprises	
2 ^{ième} co-contractant (mandataire du groupement) :	
Nom, prénom et qualité du signataire :	
Adresse professionnelle :	
Téléphone :	
Télécopie :	
Courriel :	
<ul style="list-style-type: none"> • agissant pour mon compte * • agissant pour le compte de la société (indiquer SA, SARL, ...)* 	
Raison sociale :	

Main Urban Authority: Aix-Marseille-Provence Metropole
 Project number and acronym: UIA03-081 – DIAMS

En cas de candidature sous forme de groupement d'entreprises	
2 ^{ème} co-contractant (mandataire du groupement) :	
Domicilié à :	
Téléphone :	
Télécopie :	
Courriel :	
Dont le siège social est à :	
Téléphone :	
Télécopie :	
N° Siret :	
Code APE :	

(*) Rayez les mentions inutiles

L'opérateur économique est le mandataire des opérateurs économiques groupés :

- solidairement (*)
- conjointement (*)

(*) cocher la mention utile

Forme du groupement imposée après l'attribution : sans objet

En application de l'article R. 2142-24 du code de la commande publique, le mandataire des entreprises groupées conjointes, est solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du Pouvoir adjudicateur.

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché, le signataire ou l'ensemble des membres du groupement s'engage(nt) sans réserve à les respecter et exécuter les prestations dans les conditions définies ci-après :

Main Urban Authority: Aix-Marseille-Provence Metropole
Project number and acronym: UIA03-081 – DIAMS

Article 2. Définition des prestations

Contenu

Contexte

DIAMS est un projet européen innovant sur la qualité de l'air sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Soumis à l'UIA (Urban Innovative Actions) en 2017, le projet DIAMS est porté par la Métropole Aix-Marseille-Provence avec 7 partenaires aux compétences distinctes et complémentaires :

- **AtmoSud** - observatoire de la qualité de l'air. Association de surveillance de la qualité de l'air, AtmoSud coordonne la conception et le développement de la plateforme numérique qui collecte et organise les données de la qualité de l'air. Il accompagne la Métropole dans la rédaction du programme d'engagement.
- **ARIA Technologies** - société de recherche sur la modélisation de l'air. Bureau d'étude en charge de modélisations de la qualité de l'air sur le territoire.
- **La Poste - Urby** - entreprise de services postaux. Le groupe La Poste a installé des capteurs qualité de l'air sur ses véhicules qui sillonnent le territoire métropolitain pour collecter des données.
- **Matrice** - association de formation en innovation numérique. Ce centre de formation, émanation de l'école 42, propose des programmes de formation à l'entrepreneuriat et à l'innovation dont la Matrice Air Data, qui a accompagné de jeunes entrepreneurs à la création de start-up autour des données sur l'air.
- **L'Air et Moi** - association sur la sensibilisation à la pollution de l'air. Cette structure propose des programmes de sensibilisation à la qualité de l'air dans les milieux scolaires.
- **Groupe Tera** – entreprise référente en matière de mesure et de monitoring de la qualité de l'air. Basée à Rousset, cette société locale fournit 2000 capteurs mobiles et 50 stations fixes de mesure de particules fines.
- **AViTeM** - agence de villes et territoires. Ce groupement public est en charge de la capitalisation et du partage des bonnes pratiques avec d'autres collectivités et pays européens et méditerranéens.

Le projet porte sur deux axes majeurs qui sont la transition numérique et l'engagement citoyen autour de la qualité de l'air.

En 2021, la Métropole conduit un programme d'engagement auprès de plusieurs publics cibles : habitants, écoles, entreprises. Ces cibles vont utiliser les capteurs et les données sur la qualité de l'air durant une année au travers de différentes animations, expériences.

Le présent marché vise à travailler sur l'implémentation et l'évaluation des actions liées à la mobilisation citoyenne sur le management des données liées à la qualité de l'air de manière innovante.

Le détail du projet DIAMS est annexé au présent cahier des charges en annexe 1.

Sur la base des animations conduites dans le courant de l'année 2021 par le consortium, le prestataire aura pour mission de :

Main Urban Authority: Aix-Marseille-Provence Metropole
Project number and acronym: UIA03-081 – DIAMS

- Capitaliser autour des expériences menées pour accompagner le consortium dans la construction de son Plan participatif de la qualité de l'air
- Accompagner des projets des citoyens et d'appuyer le consortium dans la mise en place d'un « système de récompenses »
- Créer une culture commune de la donnée sur la qualité de l'air par typologie des utilisateurs
- Ouvrir sur des technologies et usages innovants de la qualité de l'air

Mission 1 : Capitaliser autour des expériences menées pour construire le Plan participatif de la qualité de l'air du territoire d'Aix-Marseille-Provence

Grâce aux contributions de l'ensemble des communautés impliquées dans DIAMS, le consortium doit rédiger un plan participatif de la qualité de l'air qui fera état des actions proposées par les personnes engagées et des modalités de mises en œuvre.

A partir des initiatives en cours sur le territoire (actions des associations lauréates de l'appel à projets, animations des partenaires, initiatives citoyennes, autres actions sur la qualité de l'air sur le territoire), le prestataire aura pour mission de recenser les publics visés et comptabiliser les personnes touchées. Il accompagnera le consortium à la formalisation de l'écosystème associé à chaque programme d'engagement labellisés dans Diams : formaliser le périmètre de chaque programme.

Il capitalisera sur les actions et expériences menées dans une démarche collective d'amélioration continue en réalisant une synthèse des actions menées en vue d'imaginer la construction organique d'un lien durable avec et entre les acteurs.

Le prestataire évaluera les résultats du programme d'engagement : résumé des leçons apprises et la façon dont ces connaissances ont été prises en compte dans la planification des activités du programme d'engagement et la façon dont les données de la qualité de l'air ont été utilisées tout au long du programme.

Le prestataire recensera les projets innovants des citoyens qui pourront émerger des différentes animations proposées afin de les implémenter dans le plan participatif de la qualité de l'air.

Il conviendra de définir avec le consortium la notion de projets innovants.

L'ensemble de ces retours doivent permettre au consortium de construire son plan participatif de la qualité de l'air à travers un processus d'innovation ouverte. Le prestataire proposera une méthodologie pour la construction de ce plan ainsi que les outils collaboratifs nécessaires à sa mise en place.

Des ateliers mettant en œuvre des techniques innovantes de créativité s'organiseront avec les partenaires de DIAMS et les citoyens. Ils seront animés au moyen de techniques d'intelligence collective qui pourront prendre plusieurs formes : tables rondes d'experts, ateliers citoyens, conférences participatives et interactives... Ces animations seront réalisées de manière à rendre acteurs les participants dans une logique de co-construction... les animations devront être orientées solutions.

Main Urban Authority: Aix-Marseille-Provence Metropole
 Project number and acronym: UIA03-081 – DIAMS

Enfin, le prestataire accompagnera le consortium dans l'organisation d'un événement de restitution des actions et conclusions avec des méthodes d'intelligence collective qui permettront de capitaliser des bonnes pratiques et de centraliser les apprentissages en termes d'engagement citoyen.

Mission 1	Capitaliser autour des expériences menées pour construire le Plan participatif de la qualité de l'air du territoire d'Aix-Marseille-Provence
Nombre de jours de travail estimés	40 jours Organisation d'environ 10 ateliers participatifs.
Calendrier de travail :	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'une méthodologie de capitalisation : septembre 2021 Bilan du programme d'engagement : avril – juillet 2022 Construction du plan participatif et valorisation des initiatives : juillet – septembre 2022.
Livrables attendus :	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un outil collaboratif pour le partage d'expérience Définition d'une méthodologie innovante sur la remontée des expériences et expérimentations autour de la qualité de l'air Méthodologie pour la construction du plan participatif de la qualité de l'air Formalisation des conclusions au travers d'un évènement de restitution

Mission 2 – Accompagnement des projets des citoyens et appui à la mise en place du système de récompenses

Le projet DIAMS prévoit la mise en place d'un système de récompense pour encourager les contributions des citoyens (aucun transfert financier du projet aux contributeurs). Ce système de récompenses peut être soit symbolique, basé sur les opportunités, ou le parrainage des parties prenantes engagées.

Le prestataire accompagnera le consortium à la conception et à la promotion de ce système de récompense :

- Mise au point d'un référentiel d'actions susceptibles de faire l'objet d'une récompense
- Définition de la cinématique globale depuis la réalisation de la contribution jusqu'à l'obtention de la récompense et l'éventuelle utilisation de celle-ci (dans le cas où elle permet d'obtenir quelque chose, que ce soit matériel, immatériel ou symbolique)
- Élaboration d'une road map et des user stories associées

Mission 2	Accompagnement des projets des citoyens et appui à la mise en place du système de récompenses
Nombre de jours de travail estimés	20 jours

Main Urban Authority: Aix-Marseille-Provence Metropole
 Project number and acronym: UIA03-081 – DIAMS

Calendrier de travail :	<p>Le système de récompense sera élaboré entre les mois d’octobre et décembre 2021.</p> <p>Il sera ensuite testé à partir de janvier 2022 et éventuellement amélioré jusqu’à la fin du projet.</p>
Livrables attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Mise au point d’un référentiel d’actions susceptibles de faire l’objet d’une récompense • Définition de la cinématique globale depuis la réalisation de la contribution jusqu’à l’obtention de la récompense et l’éventuelle utilisation de celle-ci (dans le cas où elle permet d’obtenir quelque chose, que ce soit matériel, immatériel ou symbolique) • Élaboration d’une road map et des user stories associées

Mission 3 : Créer une culture commune de la donnée par typologie des utilisateurs

Le prestataire aura en charge de coordonner les apports de données sur la qualité de l’air de tous les partenaires et acteurs au sein du data Lake.

Le prestataire proposera une organisation qui devra permettre une utilisation fluide des données par le maximum d’utilisateurs pour la création de nouveaux services (écosystème start-up et innovation) dans le respect des règles d’usage de la propriété intellectuelle.

Le prestataire définira des typologies d’acteurs et de groupes d’acteurs à partir du programme d’animations mis en place en 2021 par le consortium, des cas d’utilisation des données mises à disposition par DIAMS et des cas d’échanges autour de ces données.

Il ira à la rencontre des acteurs identifiés, pour promouvoir les données DIAMS, leur utilisation, mais également pour trouver de nouvelles sources de données pour rapprocher l’offre de la demande ou encore ouvrir sur de nouveaux usages ou encore la création de nouvelles données à forte valeur ajoutée.

Il fera des recommandations, au niveau technique sur l’architecture de la plateforme et la gestion des utilisateurs et groupes d’utilisateurs.

Le prestataire aura pour mission de définir le système d’organisation des données sur la plateforme : critères de qualité de données, sources et collecte, format et organisation.

Il appuiera notamment AtmoSud dans l’écriture de la Charte de la donnée (Data Policy) et proposera les éléments nécessaires à la rédaction des Conditions Générales d’Utilisation.

Pour cela, il organisera entre 5 et 10 des ateliers (présentiels ou en ligne) avec des experts et parties prenantes qui auront été définies avec le consortium.

Mission 3	Créer une culture commune de la donnée par typologie des utilisateurs
-----------	---

Main Urban Authority: Aix-Marseille-Provence Metropole
 Project number and acronym: UIA03-081 – DIAMS

Nombre de jours de travail estimés	20 jours 5 à 10 animations en présentiel et animations en ligne
Calendrier de travail :	Cette mission débutera durant le dernier semestre 2021 et continuera tout au long du projet
Livrables attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Définition du réseau d'acteurs fournisseur de données sur la qualité de l'air • Organisation de groupe de travail autour de la donnée qualité de l'air • Recommandations sur l'évolution de la plateforme • Rédaction de la data policy

Mission 4 : Ouvrir sur des technologies et usages innovants de la qualité de l'air

Le projet DIAMS vise à mobiliser et mettre à disposition de nombreuses données sur la qualité de l'air en vue de développer des services à la population ou aux entreprises. Certains de ces services seront expérimentés dans le cadre du projet mais la plupart des projets seront développés hors du cadre de DIAMS.

La plateforme DIAMS vise à ouvrir les données au travers de divers modèles d'affaires pour l'exploitation ouverte et commerciale des données liées à l'air. Pour réussir les modèles d'affaires, la valeur des données doit être appréciée sous toutes ses formes : sociale, économique et environnementale, ainsi que sur la valeur financière. En s'engageant avec les producteurs de données et en mettant en place un cadre de monétisation des données, la plateforme vise à créer des transactions basées sur la valeur des données, qui soit correctement comprise par tous les partenaires.

Dans un premier temps, le prestataire apportera son expertise technique sur les différents segments de la plateforme et de l'application afin de participer à la démarche d'amélioration continue des outils DIAMS. Il organisera la collecte des retours d'expériences des contributeurs et utilisateurs, la remontée de ces informations et proposera des solutions d'amélioration des outils.

Il participera avec les partenaires à l'amélioration de la plateforme DIAMS et proposera des solutions d'intégration de technologies innovantes.

Dès la notification du marché, le prestataire aura pour mission de :

- Effectuer un audit de la plateforme DIAMS et proposer des améliorations au regard des usages pressentis
- Donner une définition des typologies des données, en lien avec la typologie des acteurs définis en mission 3
- Proposer des modalités de connexions à la plateforme DIAMS

Main Urban Authority: Aix-Marseille-Provence Metropole
 Project number and acronym: UIA03-081 – DIAMS

Dans un second temps, le prestataire proposera une stratégie de mise à disposition des données, notamment d’accompagner le consortium DIAMS dans la construction de sa stratégie en matière de « smart métropole » sur la qualité de l’air.

Le projet DIAMS étant un projet d’innovation, le prestataire aura pour mission de mettre en perspective de nouvelles technologies ou utilisations de la plateforme ou des données DIAMS.

De l’utilisation de la blockchain pour sécuriser les échanges ou crédibiliser la donnée à la sauvegarde sécurisée dans des banques de données pour les générations futures, les pistes à explorer sont nombreuses et l’expertise du prestataire est attendue sur ces sujets.

Dans ce cadre, il réalisera les actions suivantes :

- Proposer une licence de données coopérative innovante pour permettre de rendre conciliable toutes les utilisations différentes
- Analyser des modèles économiques associés à la plateforme DIAMS
- Proposer de nouveaux services innovants en lien avec la blockchain ou l’Intelligence Artificielle associés à un business model.

Mission 4	Ouvrir sur des technologies et usages innovants de la qualité de l’air
Nombre de jours de travail estimés	35 jours.
Calendrier de travail :	Cette phase se déroule de préférence en fin de projet, une fois les briques technologiques des différents portails mises en place. Ce travail peut démarrer dès la notification du marché (partie audit) et se poursuivra sur l’année 2022
Livrables attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Audit de la plateforme DIAMS et proposer des améliorations au regard des usages pressentis • Définition des typologies des données de la qualité de l’air • Proposer des modalités de connexions à la plateforme DIAMS • Proposer une licence de données coopérative innovante pour permettre de rendre conciliable toutes les utilisations différentes • Analyser des modèles économiques associés à la plateforme DIAMS • Proposer de nouveaux services innovants en lien avec la blockchain ou l’Intelligence Artificielle associés à un business model

Main Urban Authority: Aix-Marseille-Provence Metropole
Project number and acronym: UIA03-081 – DIAMS

Délais d'exécution

Les délais d'exécution des prestations sont de 10 jours ouvrés à compter de la notification du marché.

Durée du marché

Le marché est passé pour une durée de 12 mois à compter de sa notification.

Le présent marché n'est pas reconductible.

Droits de propriété intellectuelle

Conformément à l'article 25 du CCAG-PI, le présent marché retient A.

Conduite des prestations par une personne nommément désignée

Tout ou partie des prestations prévues au présent marché doit être exécutée par une personne nommément désignée. Lorsque cette personne n'est plus en mesure d'accomplir cette tâche, le titulaire doit :

- en aviser, sans délai, le pouvoir adjudicateur et prendre toutes dispositions nécessaires, afin d'assurer la poursuite de l'exécution des prestations ;
- proposer au pouvoir adjudicateur un remplaçant disposant de compétences au moins équivalentes et dont il lui communique le nom, les titres dans un délai d'un mois à compter de la date d'envoi de l'avis mentionné à l'alinéa précédent.

Le remplaçant proposé par le titulaire est considéré comme accepté par le pouvoir adjudicateur, si celui-ci ne le récusé pas dans le délai d'un mois courant à compter de la réception de la communication mentionnée à l'alinéa précédent. Si le pouvoir adjudicateur récusé le remplaçant, le titulaire dispose d'un mois pour proposer un autre remplaçant.

La décision de récusation prise par le pouvoir adjudicateur est motivée.

Les avis, propositions et décisions du pouvoir adjudicateur sont notifiés soit directement au titulaire, ou à son représentant dûment qualifié, contre récépissé ; soit par tout autre moyen permettant d'attester la date de réception de la décision ou de l'information.

A défaut de proposition de remplaçant par le titulaire ou en cas de récusation des remplaçants par le pouvoir adjudicateur, le marché peut être résilié.

Article 3. Insertion par l'activité économique

Sans objet.

Main Urban Authority: Aix-Marseille-Provence Metropole
Project number and acronym: UIA03-081 – DIAMS

Article 4. Règlement du marché

Prix

Les prix du présent marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de la date limite de remise des offres.

Ce mois est appelé mois "zéro" (M0).

Le marché est traité à prix forfaitaire pour partie et pour partie à bons de commande.

Le détail du prix concernant l'ensemble des prestations est récapitulé dans la décomposition du prix forfaitaire et du Détail Quantitatif Estimatif.

Contenu des prix

En complément de l'article 10.1.3 du CCAG Prestations intellectuelles, les prix sont réputés tenir compte des contraintes sanitaires liées à une pandémie de type COVID19.

Variation des prix

Le marché est à prix ferme.

Choix de l'indice ou index de référence :

L'indice/index de référence « I » choisi en raison de sa structure pour l'actualisation des prix des prestations faisant l'objet du marché est l'indice/index suivant :

Règlement

Coordonnées bancaires

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte renseigné ci-dessous.

En cas de candidat unique ou de groupement solidaire sans répartition de paiement :

Compte ouvert au nom de :	
IBAN :	
BIC :	

Joindre un relevé BIC (bank identification code) ou IBAN (international bank account number).

Main Urban Authority: Aix-Marseille-Provence Metropole
 Project number and acronym: UIA03-081 – DIAMS

Les paiements seront effectués sur un compte unique ouvert au nom de chacun des membres du groupement, ou sur le compte du mandataire, qui devra alors être dûment habilité par chacun des co-traitants.

En cas de groupement conjoint ou de groupement solidaire avec répartition de paiement :

Compte ouvert au nom de :	
IBAN :	
BIC :	

Joindre un relevé BIC (bank identification code) ou IBAN (international bank account number).

Compte ouvert au nom de :	
IBAN :	
BIC :	

Joindre un relevé BIC (bank identification code) ou IBAN (international bank account number).

Modalités de transmission de la facture :

Aucune facture ne sera reçue avant la date d'admission des prestations. Toute facture reçue avant cette date ne sera pas prise en compte et retournée au titulaire. Une nouvelle facturation sera alors établie postérieurement à l'admission.

Les factures comporteront, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- la date d'émission de la facture
- la désignation et l'adresse de l'émetteur et du destinataire de la facture
- les numéros d'identité de l'émetteur et du destinataire de la facture (indiqué dans le bon commande)
- le numéro de SIRET d'AtmoSud
- le nom ou numéro du service
- le numéro de Siret ou Siren ou Répertoire du Commerce et Métiers de la société
- le nom de la société, son adresse précise
- le numéro de facture
- le numéro de l'accord-cadre
- le numéro du bon de commande ou engagement
- le code d'identification du service en charge du paiement; (indiqué sur le bon de commande)
- la date d'exécution des prestations
- la quantité et la dénomination précises des prestations réalisées
- le prix unitaire initial hors taxes des prestations réalisées
- le cas échéant le prix unitaire révisé hors taxes des prestations réalisées
- le coefficient de révision des prix
- le montant total initial et le montant révisé hors taxes et le montant de la taxe à payer, ainsi que la répartition de ces montants par taux de taxe sur la valeur ajoutée,

Main Urban Authority: Aix-Marseille-Provence Metropole
Project number and acronym: UIA03-081 – DIAMS

- le montant TTC
- les coordonnées bancaires
- dès lors que les prix deviennent révisibles, en outre du prix initial, le prix unitaire révisé hors taxes et le coefficient de révision des prix devront être mentionnés

Les modalités de transmission des factures conformément au décret n°2016-1478 du 2 novembre 2016 relatif au développement de la facturation électronique sont les suivantes : pdf par voie électronique à l'adresse administratif@atmosud.org.

Modalités de financement

Le marché est financé par les ressources propres du budget principal d'AtmoSud.

Modalités de paiement

Paielement par virement bancaire dans le délai global de 30 jours.

Le défaut de paiement dans le délai prévu donne droit au versement d'intérêts moratoires au titulaire et au sous-traitant.

Le taux applicable est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

Acomptes

Les paiements s'effectueront trimestriellement. à échoir.

S'agissant d'un marché de fournitures et/ou de services, je suis* une petite ou moyenne entreprise, une société coopérative de production, un groupement de producteurs agricoles, un artisan, une société coopérative d'artisans, une société coopérative d'artistes ou une entreprise adaptée et sollicite que les paiements s'effectuent mensuellement.

(*) Cocher le cas échéant

Retenue de garantie

Il n'est pas demandé de garantie.

Article 5. Pénalités

Il sera fait application des dispositions de l'article 14 du CCAG Prestations intellectuelles.

Par dérogation à l'article 14 du CCAG Prestations intellectuelles, il sera fait application des pénalités indiquées ci-dessous :

Main Urban Authority: Aix-Marseille-Provence Metropole
Project number and acronym: UIA03-081 – DIAMS

- Retard dans l'exécution des prestations : 50€
- Non-exécution des prestations : 5% du prix de la mission
- Retard dans la remise d'un rapport : 50€
- Non remise d'un rapport : 50 €.

Par dérogation à l'article 14 du CCAG Prestations intellectuelles, les pénalités sont dues dès le 1^{er} euro.

Article 6. Assurances

Le titulaire doit souscrire les contrats d'assurance permettant de garantir sa responsabilité à l'égard du pouvoir adjudicateur et des tiers, victimes d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations.

Dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché, et avant tout commencement d'exécution, le prestataire titulaire doit justifier qu'il est titulaire d'une assurance responsabilité civile découlant des articles 1240 à 1242 du Code civil ainsi qu'au titre de sa responsabilité professionnelle, pour l'année en cours, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie.

L'absence de ces documents dans le délai prescrit pourra entraîner la résiliation du marché, sans mise en demeure, et sans indemnité, par le Maître d'Ouvrage.

Article 7. Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes, par ordre de priorité décroissante :

Pièces particulières

- Le présent Cahier des charges valant acte d'engagement
- Le règlement de consultation.
- Le contenu des lettres circulaires éventuelles répondant à des questions concernant les pièces contractuelles
- DPGF/DQE
- Le mémoire technique
 - Equipe
 - Missions similaires
 - Méthodologie pour la construction du plan participatif de la Qualité de l'air
 - Type d'animation proposées pour le GP
 - Outils, supports innovants de formation.

Main Urban Authority: Aix-Marseille-Provence Metropole
Project number and acronym: UIA03-081 – DIAMS

Article 8. Cession

Toute modification apportée dans la forme juridique de l'entreprise titulaire devra être notifiée à AtmoSud, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Cette lettre devra être accompagnée des documents justifiant les changements intervenus, notamment des extraits des journaux d'annonces légales dans lesquels auront été publiés les modifications et un extrait du Registre du commerce.

Il sera interdit au prestataire de céder tout ou partie du service sans y être expressément autorisé par AtmoSud. Toute cession ou sous-traitance passée sans autorisation restera nulle et de nul effet à l'égard d'AtmoSud.

Article 9. Résiliation

Il sera fait application des dispositions du chapitre 7 du CCAG Prestations Intellectuelles.

Conformément à l'article L. 2195-4 du code de la commande publique, lorsque le titulaire est, au cours de la procédure de passation ou de l'exécution du marché, placé dans l'une des situations mentionnées aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 ayant pour effet de l'exclure, le marché pourra être résilié pour ce motif.

Le titulaire informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

La résiliation ne peut être prononcée lorsque l'opérateur économique fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L.631-1 du code de commerce, à condition qu'il ait informé sans délai l'acheteur de son changement de situation.

Le pouvoir adjudicateur peut faire procéder par un tiers à l'exécution des prestations prévues par le marché, aux frais et risques du titulaire, soit en cas d'inexécution par ce dernier d'une prestation qui, par sa nature, ne peut souffrir aucun retard, soit en cas de résiliation du marché prononcée aux torts du titulaire.

Par dérogation à l'article 33 du CCAG Prestations Intellectuelles., si le pouvoir adjudicateur résilie le marché pour motif d'intérêt général, le titulaire a droit à une indemnité de résiliation de 1%, obtenue en appliquant au montant initial hors taxes du marché, diminué du montant hors taxes non révisé des prestations admises.

Article 10. Litiges

En cas de litige qui ne pourrait être résolu à l'amiable, les Tribunaux compétents seront saisis.

Main Urban Authority: Aix-Marseille-Provence Metropole
Project number and acronym: UIA03-081 – DIAMS

Article 11. Engagement et signature du candidat

À	le
Le(ou les) candidat(s) : (représentant(s) habilité(s) pour signer le marché) Cachet et signature	

Article 12. Signature du pouvoir adjudicateur

À	le
Le pouvoir adjudicateur :	